

« La charité met sa joie dans la vérité »

LE CAREME ET LE RAMADAN

L'homme étant âme et corps, l'âme a besoin des actes et des attitudes du corps pour s'engager. Cette réalité se vérifie notamment dans le sens à donner au jeûne que pratiquent chrétiens et musulmans. De profondes différences existent pourtant à ce sujet entre le Carême et le Ramadan, aussi bien quant à la forme des observances religieuses qui y sont requises que quant à la signification spirituelle de ces périodes.

LE QUATRIEME PILIER DE L'ISLAM

Dans l'Islam, le culte comporte cinq prescriptions que l'on appelle « piliers » : la profession de foi (*chahâda*), la prière rituelle (*salât*), l'aumône légale (*zakat*), le jeûne du Ramadan (*sawm*) et le pèlerinage à La Mecque (*hajj*).

Le sens du mot « Ramadan »

« Ramadan », mot dont l'étymologie évoque la chaleur brûlante, est le nom d'un mois sacré, le neuvième de l'année lunaire musulmane, durant lequel « *le Coran fut descendu, comme guidance pour les hommes* » (Coran 2, 185).

Un jeûne obligatoire

Pour le Coran, la prescription du jeûne durant le mois de Ramadan émane de Dieu Lui-même qui énonce aussi deux cas d'exemption, les voyageurs et les malades, quitte à eux de rattraper les jours perdus (2, 183-185). La tradition a étendu ces dispenses aux femmes enceintes (astreintes elles aussi au « rattrapage ») et aux enfants jusqu'à leur puberté.

Les règles du jeûne

Le Dieu du Coran précise les modalités de ce jeûne : « *Mangez et buvez jusqu'à ce que se distingue pour vous le fil blanc du fil noir, à l'aube. Ensuite, faites jeûne complet jusqu'à la nuit* » (Coran 2, 187). Il s'agit, du lever au coucher du soleil, de s'abstenir de toute consommation de nourriture et de boisson, y compris de la moindre goutte d'eau, de tabac et de relations sexuelles, sous peine de « *rupture illicite du jeûne* ». Même le fait d'avaler la salive est interdit. Dans certains pays musulmans, pendant le Ramadan, les dentistes ne travaillent que la nuit, afin d'éviter ce risque à leurs patients. Les cafés et restaurants sont fermés pendant la journée.

La rupture légale du jeûne

Dès le coucher du soleil, tous les interdits cessent. Les musulmans se retrouvent alors pour « rompre le jeûne » autour d'un repas festif, *l'iftar*, auquel ils convient leurs parents, leurs proches et leurs amis (y compris des non musulmans). La fête peut durer tard dans la nuit, la nourriture est souvent abondante et comporte des mets de choix. Les musulmans prennent par ailleurs une collation tôt le matin, avant le lever du jour.

L'Eglise et le jeûne

Les chrétiens sont, eux aussi, invités à jeûner durant le Carême, mais ce jeûne est une loi de liberté. La seule prescription formelle concerne le Mercredi des cendres et le Vendredi saint au cours desquels le jeûne est prescrit, ainsi que l'abstinence de viande tous les vendredis de Carême. Pour le reste, les chrétiens sont appelés à toutes les privations que leur conscience leur indique devant Dieu : l'alimentation et le tabac bien sûr, mais aussi toute autre privation (sorties, télévision, cinéma, lectures, etc.) afin de « *s'établir avec foi dans une attitude d'humilité pour accueillir l'action de Dieu et se mettre en sa présence* » (Vocabulaire de théologie biblique de X.L. Léon-Dufour p. 609) et de laisser plus de place à la prière et à l'attention aux autres. En outre, la sobriété est requise et il n'est pas question de compenser le soir ce dont on s'est privé durant la journée.

UN RITE COMMUNAUTAIRE

Le temps du Ramadan revêt une importante dimension communautaire et sociale. Il ne laisse aucune place à la liberté et à la conscience individuelles.

Priorité à la contrainte

Le Ramadan manifeste la solidarité des membres de l'*Oumma*, la communauté des croyants. Celle-ci s'accompagne d'une surveillance étroite de chaque musulman. C'est pourquoi le Ramadan est le « pilier » le plus suivi. Même des musulmans non croyants jeûnent sous la pression sociale de leur entourage [voire de la police]. Cette surveillance s'exerce aussi dans les quartiers de villes françaises à forte concentration islamique. Un sondage effectué en 2001 révélait que 70 % des musulmans de France observaient les règles du Ramadan.

Dans certains pays musulmans, la loi sanctionne la non observance du jeûne en public. Ainsi, au Maroc, l'article 222 du Code pénal en vigueur prévoit de un à six mois de prison, plus une amende, applicable à tout musulman manquant à l'obligation du jeûne.

A l'inverse, le chrétien est appelé à jeûner dans le secret et à se comporter aux yeux du monde comme s'il ne jeûnait pas « *pour que ton jeûne soit connu, non des hommes, mais de ton Père qui est là dans le secret ; et ton Père, qui voit dans le secret te le rendra* » (Mt 6, 16-18).

Les conséquences économiques et sociales

Le jeûne diurne et les réjouissances nocturnes du Ramadan entraînent un ralentissement des activités, notamment dans le travail. Par ailleurs, ce « pilier » de l'Islam coûte cher. Les banques consentent aussi des prêts pour couvrir ces dépenses inhabituelles.

QUELLE SIGNIFICATION SPIRITUELLE ?

Dans le Ramadan, l'accent est mis sur l'exercice de la volonté et l'obéissance à Dieu qui en a commandé l'observance. Mais cet ordre est dépourvu de toute signification autre que la soumission qui est le sens même du mot « islam ».

La perspective musulmane

La tradition et la pratique atténuent cependant la sécheresse de la prescription pour lui conférer une signification spirituelle qui se base sur deux propos attribués à Mahomet :

- « *Le mois de Ramadan est venu à vous ; c'est un mois de bénédictions en lequel Dieu vous enveloppe de sa miséricorde. Il pardonne les fautes et exauce les demandes* ». De là découle l'instauration de certains rites : récitation intégrale du Coran pendant le Ramadan, prières nocturnes à la mosquée.

- « *La meilleure des aumônes est celle qui est faite au mois de Ramadan* ». Cette remarque a pour but d'inciter les musulmans à une plus grande attention à leurs frères en religion démunis, d'où l'instauration des repas populaires et gratuits servis après l'heure de la rupture du jeûne.

La perspective chrétienne

Le Carême est une réalité avant tout spirituelle et personnelle. C'est le temps du combat pour purifier l'âme, le temps durant lequel l'homme est invité à se souvenir de son état de pécheur, de sa vulnérabilité aux tentations. Il n'est en rien un exercice ascétique ou méritoire, mais un acte d'humilité de l'âme, un acte d'abandon confiant en l'amour de Dieu et en sa Parole. A Satan venu le tenter après un jeûne de 40 jours, le Christ répond : « *Ce n'est pas de pain seul que vivra l'homme, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu* » (Dt 8, 3 et Mat 4, 4). Autrement dit, le Carême est entièrement tourné vers la Semaine sainte et Pâques, le mystère de Dieu fait homme, « *mort pour nos péchés et ressuscité pour notre justification* » (Rm 4, 25).

Annie LAURENT

VOUS SOUHAITEZ :

- **Recevoir ou faire bénéficiaire de la Petite Feuille Verte certaines de vos connaissances** : rien de plus facile ; pour cela, indiquez-nous votre adresse courriel et celles de vos amis.
- **Nous aider** : la réception de la *Petite Feuille Verte* est gratuite ; cela étant, sa conception comme sa diffusion, entraînent de nombreux frais. Dès à présent, vous pouvez nous soutenir en adhérant à notre association CLARIFIER qui est notamment chargée de la rédaction, de la production et de la transmission de la *Petite Feuille Verte*.
- **Ne plus recevoir la Petite Feuille Verte** : indiquez-le nous par retour de courriel.

POUR TOUT CONTACT : contact@associationclarifier.fr